

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Hiver 2016

POL1001-50
Initiation à la science politique
Vendredi 14 h à 17 h

Enseignant : Raphaël Crevier
Bureau : A-3765
Téléphone : 514-987-3000 #4442
Courriel : crevier.raphael@uqam.ca
Disponibilité : mardi ou mercredi
sur rendez-vous

Description

Ce cours a pour objectif de fournir les connaissances, le vocabulaire de base et les savoir-faire nécessaires à qui souhaite entreprendre des études universitaires en science politique. Il s'agit, d'une part, de se familiariser avec les réalités qui caractérisent le monde politique contemporain : carte du monde, variété des régimes, institutions, idéologies et cultures politiques, etc. Il s'agit, d'autre part, de développer les habiletés et techniques ayant trait à la lecture efficace des types de textes utilisés dans le cadre du programme et à un certain nombre de formes fixes d'écritures (résumé, compte rendu, fiche de lecture, etc.). Le cours donnera lieu à une série de travaux pratiques, choisis en lien avec l'actualité politique.

Objectifs pédagogiques

Le cours est structuré en vertu de deux axes : d'abord autour des éléments composant les régimes politiques (territoire, structure et fonctionnement des États) ensuite autour des principaux acteurs peuplant l'arène politique (organisations internationales, États, nations, partis politiques, mouvements sociaux, groupes de pression, individus). Cette partie du cours se composera de cours magistraux. Un examen maison et un examen final valideront le travail des étudiants pour cette partie du cours. Le second axe cherche à donner à l'étudiant les compétences relatives à certaines *formes d'écriture* récurrentes en science politique : dissertation, fiche de lecture, compte rendu de lecture, résumé critique et synthèse critique.

Calendrier

	Contenu de la séance	À remettre
8 janvier	Présentation du plan de cours ; Introduction	
Première partie		
15 janvier	Carte du monde	Formation des équipes
22 janvier	Structures étatiques (unitaire, fédéral, confédéral)	Atelier I : le texte argumentatif
29 janvier	Régimes parlementaires, présidentiels et semi-présidentiels	Texte argumentatif
5 février	Régimes autoritaires et totalitaires.	Atelier II : le discours journalistique.
12 février	L'État comme acteur : guerre, diplomatie et organisations internationales.	Bibliographie
19 février	Examen intra	

Deuxième partie

6 novembre Questions identitaires : État-nation, nations et régions. **Atelier III** : analyser un texte.

4 mars **Semaine de lecture**

11 mars Partis politiques, mouvements sociaux et groupes de pression. Plan de travail (en classe)
Fiche de lecture

18 mars Religion et politique Période de travail en équipe

25 mars **Congé (« Vendredi saint »)**

1^{er} avril Médias et politique *Enseignant* : remise des questions d'examen
Période de travail en équipe

8 avril Sexe, genre et politique Période de travail en équipe

15 avril **Examen final**

Travaux

1. Participation

Divers éléments de participation avec des objectifs formatifs seront proposés aux étudiants durant le semestre (trois ateliers, exercices, sondages, référendum). Pour obtenir la note maximale, les étudiants devront au moins faire neuf des douze exercices qui leur seront soumis.

Échéance : à préciser en cours.

Pondération : 10 %

2. Travail de recherche (individuel et en équipe)

Description : au cours du semestre, les étudiant(e)s seront initié(e)s aux formes d'écriture les plus utilisées en science politique [et en sciences sociales] en élaborant une recherche sur l'un des thèmes suivants :

- A. un acteur politique (mouvement social, groupe de pression ou partis politiques) ;
- B. le rôle des médias ;
- C. le rôle du religieux ;
- D. Les enjeux de sexe et de genre.

Le travail se fera en équipe en 4 courtes étapes avant de remettre le travail final :

	Type de travail	Longueur	Pondération	Échéance
Texte argumentatif	Individuel	3 pages	7 %	29 janvier
Bibliographie	Équipe	2 pages	5 %	12 février
Fiche de lecture	Individuel	1 page	7 %	11 mars
Plan de travail	Équipe, en classe	1 page	1 %	11 mars
Travail final	Équipe	Variables	20 %	15 avril

Le **travail final** peut prendre un format universitaire (travail de recherche classique prenant la forme du texte argumentatif) ou un format journalistique (reportage écrit long [sur le modèle de *The Atlantic* ou du *Monde diplomatique*], enregistrement audio ou vidéo).

IMPORTANT : Omettre de remettre l'un de ces travaux entraîne **automatiquement** une **note de 0** pour l'ensemble de l'exercice.

Pondération : 40 %

3. Examen intra

Période couverte par l'examen : L'examen portera sur la première moitié du semestre (les cours du 8 janvier au 12 février).

Description : L'examen sera composé de questions objectives et à développement court.

Échéance : 19 février

Pondération : 25 %

4. Examen final

Description : L'examen final sera composé de deux parties :

a) Les étudiant(e)s auront d'abord trente minutes pour répondre à approximativement dix questions à réponses courtes. Cette partie de l'examen se fera à livres fermés.

b) Les étudiant(e)s auront ensuite 2 h 30 pour répondre en 5 pages (minimum 4 pages, maximum 6 pages) à deux questions à développement. L'enseignant soumettra aux étudiant(e)s cinq questions deux semaines (le 1^{er} avril) avant l'examen. Deux questions parmi ces cinq seront choisies au hasard le jour de l'examen. Cette partie de l'examen se fera à livres ouverts.

Échéance : 15 avril

Pondération : 25 %

Ouvrage obligatoire

Shively, W. Philips et Jules-Pascal Venne. *Pouvoir et Décision : Introduction à la science politique*, Montréal : Chenelière/McGraw-Hill, 2013, 236 pages.

En vente à la Coop-UQAM.

Remise des travaux

Par les étudiant [e] s : sauf pour les ateliers et les travaux fait en classe (les examens) **TOUS LES TRAVAUX SONT À REMETTRE SUR MOODLE en format .doc ou .docx**. Les travaux remis par d'autres canaux ne seront pas corrigés. Les fichiers doivent être intitulés ainsi : - nom de famille (ou d'équipe)-type de travail-sigle du cours.doc. Par exemple, si je remettais le texte argumentatif : **crevier-texte argumentatif-1001.docx** ou, si je suis le responsable de l'équipe 5 qui remet la bibliographie : **équipe 8-bibliographie-1001.docx**.

Par l'enseignant : l'enseignant conserve tous les travaux. Les étudiant [e] ts peuvent toutefois sans problème les consulter sur demande. Les étudiant [e] s qui en font la demande pourront récupérer leurs travaux à la fin du semestre.

Précisions méthodologiques

Hormis l'examen en classe, les travaux doivent être présentés en vertu des règles de présentations du département de science politique (Times New Roman, 12 points, interligne et demi, marges de 2,5 cm). Les étudiants devront aussi **scrupuleusement** respecter les règles méthodologiques sur les citations, notes de bas de page, bibliographie, etc. Tous les détails à ce sujet sont disponibles dans le Guide disponible au Centre Paolo Freire (A-3645).

Retard

Les travaux subséquents remis en retard ne seront pas acceptés et se verront attribuer la note de 0. **TOUTEFOIS** les étudiant [e] s peuvent remettre les travaux après la date prévue à la condition d'en informer l'enseignant par courriel 24 heures avant la date de remise. Ce courriel devra comporter a) la raison du retard b) une date alternative de remise (qui devra être approuvée par l'enseignant). Si l'étudiant [e] ne respecte pas cette nouvelle date, il ou elle obtiendra la note de 0. À défaut de produire le travail à la date initialement prévue ou d'avoir communiqué avec l'enseignant dans les délais prescrits, l'étudiant [e] devra produire des preuves justifiant son incapacité pour que son travail soit accepté.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Étant donné que le processus doit se dérouler à la 12^e ou à la 13^e semaine de cours, ces évaluations se tiendront entre le 28 mars et le 10 avril 2016 pour ce trimestre-ci et devront prendre environ 30 minutes.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

Nouveauté à compter de l'hiver 2016

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans la 12^e ou 13^e semaine du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au : W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel - FSPD UQAM